

PREFET DU PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture de Thiers  
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

**Comité de pilotage du Site Natura 2000  
FR 8301038 « Val d'Allier Pont-du-Château / Jumeau, Alagnon »  
Compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2012 à Orbeil**

La réunion est présidée par M Bruno ANDRE, Sous-Préfet d'Issoire.

Sont présents :

Bruno ANDRE	Sous-Préfet d'Issoire
Christian BAUDRY	DREAL Auvergne
Philippe ANTOINE	DDT du Puy-de-Dôme
Yves PRADIER	Communauté de communes Allier Comté Communauté
Céline DENOUEIX	Communauté de communes Clermont Communauté
Gérard GOURBEYRE	Communauté de communes des Côteaux de l'Allier
Sophie DAVID	Communauté de communes Couze Val d'Allier
Andrée TAUSSIG	Communauté de communes de Mur-ès-Allier
Marc TESTARD	Commune de la Roche Noire / Syndicat d'études d'aménagement touristique de Pérignat-sur-Allier La Roche Noire
Jean-Paul BERNARD	Commune de Beaulieu
Daniel BOURSANGE	Commune du Breuil-sur-Couze
Georges CHASSANY	Commune du Broc
Jocelyne BOUQUET	Commune du Broc
Jean-François FARY	Commune de Charbonnier-les-Mines
Christian OLIVIER	Commune de Chidrac
Sébastien ALLART	Commune d'Issoire
Jean LAFOUGERE	Commune des Martres-de-Veyre
Catherine TOURRES	Commune de Mezel
Daniel BORIE	Commune de Nonnette
Gérard GOURBEYRE	Commune d'Orbeil
Gisèle VIDAL	Commune d'Orbeil
Jean-Pierre GUEUGNOT	Commune d'Orsonnette
René VINZIO	Commune de Pont-du-Château
Rolande LAKBAL	Commune des Pradeaux
Cécile LABIAULE- GASPARAUX	Commune de Vic-le-Comte
Yves PRADIER	Commune d'Yronde et Buron
Mireille FABISIAK	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
Philippe GARLASCHI	Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme
Gérard POINT	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme
Alain BENAUSSE	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Puy-de-Dôme

Mme THURET	Syndicat de la propriété rurale du Puy-de-Dôme
Jean-François VEDEL	Union départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Puy-de-Dôme
René BOYER	Fédération départementale pour l'environnement et de la nature du Puy-de-Dôme
Mady ROMERO	Fédération départementale pour l'environnement et de la nature du Puy-de-Dôme
Laurent MALY	Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne
Julien SAILLARD	Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne
Vincent LEGE	Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne

Sont excusés :

L'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil régional d'Auvergne, le Conseil général du Puy-de-Dôme, le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents, la Commune d'Auzat-la-Combelle, la Commune de Cournon d'Auvergne, la Commune de Jumeaux, le Centre régional de la propriété forestière.

M. le Maire d'Orbeil accueille les participants.

M. ANTOINE de la DDT remercie M. le Maire pour son accueil et la mise à disposition de la salle. Il introduit la réunion et laisse la parole à M. SAILLARD du CEN Auvergne.

L'ordre du jour est le suivant :

- bilan des actions 2011,
- ajustements du périmètre du site,
- programme d'actions 2012,
- questions diverses.

La présentation du CEN Auvergne est jointe au présent compte-rendu.

***Discussions relatives aux actions 2011 :***

*Fermeture des accès à la décharge des Martres d'Artière :*

M. BOYER demande des précisions techniques sur la fermeture d'accès à la décharge sauvage aux Martres d'Artières, notamment la hauteur des plots de fermeture. M. SAILLARD répond qu'il n'a pas tous les détails techniques, mais que l'équipe technique du Conservatoire, qui a réalisé les travaux, conçoit les fermetures d'accès afin qu'aucun véhicule à moteur ne puisse passer, à l'exception des motos.

*Formation sur la gestion des milieux alluviaux :*

M. SAILLARD rappelle que la formation des agents techniques communaux sur la gestion des milieux alluviaux peut si nécessaire être renouvelée. Si certaines collectivités sont intéressées, elles sont invitées à se rapprocher du Conservatoire.

*Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :*

Mme THURET demande quelles sont les actions menées sur les Renouées. M. SAILLARD expose la stratégie régionale admise sur les espèces exotiques envahissantes, à savoir que les actions de lutte sont ciblées sur les espèces en début de colonisation pour lesquelles une action précoce peut être plus efficace. Les actions sont donc priorisées sur les espèces encore très peu implantées soit à l'échelle de l'Auvergne, soit à l'échelle d'un site. La Renouée étant largement implantée sur le val d'Allier, la lutte contre celle-ci demanderait des efforts démesurés pour probablement peu de résultats, elle n'est donc pas pertinente, sauf en cas d'enjeu local particulier.

### Contrats Natura 2000 :

M. BENAUSSE demande des précisions concernant les espèces qui seront favorisées dans le cadre du contrat Natura 2000 pour la reconversion de plantations en forêt naturelle. M. SAILLARD cite les espèces comme le Chêne pédonculé, le Frêne commun, l'Erable sycomore, et rappelle que la liste des essences forestières locales est annexée à la charte Natura 2000.

M. BENAUSSE s'interroge sur les débouchés sylvicoles de ces forêts. M. SAILLARD explique que ce ne sont pas des forêts qui seront à but productif, mais ce sont des forêts adaptées à leur environnement et notamment aux contraintes hydriques de la nappe alluviale et des inondations. Il ajoute que les propriétaires souhaitant s'engager dans cette démarche ne recherchent pas une source de revenus mais plutôt une contribution à la préservation du val d'Allier.

M. BENAUSSE demande quels sont les arguments qui permettent de pointer les peupleraies plantées comme étant défavorables à l'environnement. M. SAILLARD précise que de nombreuses études ont démontré que les plantations mono-spécifiques avec un entretien poussé du sous-bois entraînent une forte diminution de la biodiversité et un moindre rôle épurateur sur la nappe alluviale.

A la question concernant la date de début des travaux de reconversion de la plantation à Charbonnières-Mines, M. SAILLARD répond que l'objectif de dépôt du contrat est fixé à fin 2012, sachant qu'il y a des incertitudes sur la disponibilité des crédits européens en cette fin de programmation 2007-2013.

Mme FABIZIAC demande la raison de la réalisation de contrats sur une durée de 2 à 3 ans, alors qu'ils étaient usuellement réalisés sur 5 ans. M. SAILLARD explique que c'est lié à la fin de la programmation 2007-2013 des financements européens FEADER.

M. MALY demande sur combien de temps on peut monter un contrat en 2012. M. ANTOINE répond qu'il faut monter le contrat sur 5 ans, mais que les investissements se réaliseront sur 2 ans. M. MALY regrette que les travaux d'entretien ne puissent être financés, M. ANTOINE explique qu'ils restent à la charge du bénéficiaire du contrat.

### Contributions dans le cadre d'évaluations d'incidences de projets sur le site :

Il est demandé des précisions sur le projet de Brassac-les-Mines, M. SAILLARD indique qu'il s'agit d'un projet de stockage de déchets inertes situé en limite du site Natura 2000. M. BOYER interroge sur les raisons et l'intérêt d'un tel projet dans un contexte des politiques actuelles qui vont à l'inverse de ce type de projet. Il demande des précisions sur le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre... M. SAILLARD répond qu'il ne dispose pas ici des éléments du dossier.

*Note postérieure à la réunion : ce projet a été autorisé par Arrêté Préfectoral en date du 14 novembre 2008. Un avis sur le projet a été émis en 2011 par le SIGAL en lien avec le Conservatoire.*

M. BOYER demande des précisions sur le projet de protection de berges à Pont-du-Château. M. SAILLARD indique que ce projet, au stade d'élaboration, vise à protéger une ligne de huit captages d'alimentation en eau potable qui est menacée à l'amont par l'érosion des berges.

M. BOYER demande quels sont les objectifs de gestion des embâcles sur la rivière. M. SAILLARD explique que l'Etat, gestionnaire du Domaine Public Fluvial, intervient sur les secteurs d'accumulation des embâcles en période des plus basses eaux (raisons pratiques et écologiques). Un programme pluriannuel de gestion des embâcles sur 5 ans a été élaboré afin de planifier les travaux. L'effort de travaux sera plus important sur les prochaines années pour compenser le défaut d'entretien sur certaines années et les apports importants d'embâcles par les crues de 2003 et 2008.

### *Questions diverses :*

M. CHASSANY signale la présence de dépôts de déchets sur la commune du Broc.

M. BOYER signale un dépôt d'ordures dans le bras mort en dessous du pont entre Issoire et Orbeil. M. GOURBEYRE indique qu'un projet de réhabilitation est en cours, porté par le Conseil Général et les communes d'Issoire et d'Orbeil.

M. LAFOUGERE explique que sur la zone de l'Espinasse la commune des Martres-de-Veyre a acheté un terrain dans l'objectif de réaliser une zone de loisirs avec un stade de rugby, un espace ball-trap, et un espace aéromodélisme. Il demande si ces activités sont compatibles avec les enjeux du site Natura 2000. M. SAILLARD rappelle que c'est l'objet de l'étude d'évaluation d'incidences de définir les impacts possibles du projet. Il précise que la pratique du ball-trap a déjà été autorisée sur un autre site du Val d'Allier et sous certaines conditions (pas de plombs, ramassage des pigeons d'argile), et que pour le reste, ces activités situées à l'extérieur du site ne paraissent a priori pas incompatibles avec les enjeux du site.

### *Évolution du périmètre du site :*

M. ANTOINE présente le contexte : Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site en 2006, le comité de pilotage avait validé certaines modifications du périmètre du site. Aujourd'hui certaines ajustements complémentaires sont proposés. Ces ajustements ont deux objectifs :

- Adapter autant que possible le périmètre sur des limites cadastrales, ou sur des limites facilement identifiables.
- Intégrer ponctuellement certaines parcelles sur lesquelles un intérêt particulier pour le site a été identifié, avec l'accord des propriétaires concernés.

La cartographie du périmètre proposé était jointe à l'invitation à la réunion.

M. SAILLARD présente les principales modifications proposées. Elles sont visibles sur le diaporama ci-joint.

Mme FABIZIAC demande ce qui est fait en cas de désaccord des propriétaires sur l'extension du site Natura 2000. M SAILLARD explique que toutes les extensions proposées ont été réalisées avec l'accord des propriétaires concernés, avec toutefois deux cas particuliers :

- Concernant l'extension sur la Mine des Rois à Dallet, le propriétaire privé a donné son accord et l'autre propriétaire, la SMAC, société qui exploitait le site, n'a pas souhaité donner de réponse, laissant la décision au comité de pilotage.
- Une incertitude concerne l'extension proposée sur les Pradeaux où la propriétaire a été informée mais n'a pas encore rendu son avis. En cas de désaccord de celle-ci, l'extension sera retirée du périmètre.

M. ANTOINE précise que l'accord des propriétaires lors de la création ou de l'extension d'un site Natura 2000 n'est pas obligatoire, mais que cela a été recherché pour ce site pour s'assurer que les quelques parcelles ajoutées pourront réellement faire l'objet d'une gestion adaptée.

M. MALY propose de réintégrer une partie de parcelle qui a été exclue sur la commune du Cendre, située en bordure de l'Allier (parcelle située en limite avec Les-Martres-de-Veyre). M. SAILLARD répond que cette exclusion est liée au calage parcellaire du périmètre, mais que la situation de cette partie de parcelle en rive concave de la rivière justifie en effet son maintien dans le périmètre.

M. MALY signale que la LPO doit récupérer dans le cadre d'un legs deux parcelles jouxtant le site sur le Broc et demande s'il est possible de les intégrer au site. M. ANTOINE indique que les parcelles

peuvent être intégrées si elles représentent un intérêt pour le site (présence d'un habitat ou d'un habitat d'espèce d'intérêt communautaire).

M. ANTOINE propose de valider le nouveau périmètre proposé, en prenant en compte les modifications et les conditions évoquées ci-avant, à savoir :

- la réintégration de la partie de parcelle mentionnée par la LPO au Cendre,
- l'extension sous condition de réponse positive du propriétaire aux Pradeaux,
- l'intégration des 2 parcelles proposées par la LPO au Broc en cas d'intérêt communautaire.

Sur un vote à main levée, en l'absence d'opposition ou de réserve, cette proposition est adoptée.

*Notes postérieures à la réunion du comité de pilotage :*

*La propriétaire des terrains concernés par l'extension proposée sur les Pradeaux a depuis indiqué son désaccord pour l'extension. Cette extension du périmètre Natura 2000 a donc été supprimée. Le périmètre qui sera soumis à la consultation des communes et EPCI présente ainsi une superficie de 2 419 ha, ce qui correspond au final à une variation de +76 ha par rapport au périmètre validé en 2006.*

*Concernant les deux parcelles sur la commune du Broc, l'une d'entre elles, correspondant à de la forêt alluviale d'intérêt communautaire, était déjà incluse dans la proposition de périmètre et l'autre, correspondant à une prairie, ne présente pas l'intérêt communautaire requis pour sa prise en compte dans le périmètre Natura 2000.*

**Changement de nom du site :**

M. ANTOINE et M. SAILLARD proposent un nouveau nom pour le site Natura 2000 pour le simplifier et améliorer sa lisibilité. En remplacement du nom actuel « Val d'Allier Pont-du-Château / Jumeaux - Alagnon », le nom proposé est « Val d'Allier - Alagnon », nom usuel donné au site dans l'animation ou les documents de communication.

En l'absence d'opposition ou de réserve, cette proposition est adoptée.

M. le Sous-Préfet d'Issoire remercie le CEN et la DDT pour le travail réalisé et les concertations mises en place. Il conclut la séance par une réflexion sur la diminution des financements publics, et sur la nécessaire évolution, déjà engagée, des mentalités en faveur de la sauvegarde de l'environnement. L'augmentation des implications personnelles pour la préservation de la nature devra compenser la diminution des crédits accordés, dans le contexte économique actuel.

M. le Maire d'Orbeil remercie les participants et clôt la séance.

**Le Sous-Préfet d'Issoire**

**Bruno ANDRE**